

**CHAMP DES CAILLES**  
(projet de 70 logements, Logis)  
**ARCHIDUCS GERFAUTS**  
(projet de 65 logements, Commune)

**L'étude de faisabilité réalisée par la SLRB en 2015**  
**DISSIMULÉE AU PUBLIC**



Cette étude, a pourtant été réclamée par le MCB (comme celle d'Archiducs Sud auparavant). Ni la Commune, ni la Région, ni la SLRB n'a répondu. Elle n'a jamais été révélée au public. Elle est annexée à la Convention signée par le Bourgmestre O.Deleuze et la SLRB pour la construction des logements Archiducs Gerfauts.

**La Convention signée** n'est pas publiée sur le site de la Commune.  
(Non respect de la Convention d'Aarhus)

**GENÈSE DU PROJET CAILLES LOGIS**

(Déclaration et promesses des Bourgmestre, Échevins au Logement et à l'Urbanisme)

**2012 :**

Déclaration du Bourgmestre : sur le Champ des Cailles, **1/3 constructions (70 logements), 2/3 agriculture** en accord avec le Logis et la Région de Bruxelles-Capitale

**2014 :**

- publication du **Plan Logement Communal** (sans étude des incidences) ... pour piloter les projets plutôt que de subir ceux de la Région.
- décision d'entreprendre l'**Étude Saule** par Innoviris

**2015 :**

**Pétition** des Amis du Champ des Cailles contre les logements prévus.

## 2016 :

- **FÉVRIER : Concertation logement** avec la Région, la Ferme des Cailles, Logis/Floréal, Farilu, Cogénéris et autres représentants, mais sans mandataire de l'opposition, sans aucun riverain.
- **AVRIL : demande du Bourgmestre d'un "switch" Cailles/Tritomas pour les 70 logements sur le Champ. Sans aucune étude d'incidences.**

## 2017 :

**Juillet : suspension du projet Cailles** par la Région jusqu'en 2020, le temps de l'Étude Saule (533.000 €) et **NON LA SUPPRESSION** comme annoncé par le Bourgmestre.

## 2018 :

### À LA VEILLE DES ÉLECTIONS COMMUNALES, DÉCLARATIONS D' O.DELEUZE DANS LES MÉDIAS :

- **"MOI, BOURGMESTRE ON NE CONSTRUIRA PAS SUR LE CHAMP DES CAILLES !"**
- **"IL Y AURA UN TERRAIN DE SPORT SUR TRITOMAS !"**

### DEUX RAPPELS AU BOURGMESTRE DE WATERMAEL-BOITSFORT :

1. LES TERRAINS DES CAILLES ET DES TRITOMAS SONT DEUX TERRAINS À BÂTIR APPARTENANT AU LOGIS/FLORÉAL !
2. EN 2012, LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU LOGEMENT, C. DOULKÉRIDIS, ÉCOLO, A CHANGÉ LA DÉFINITION DU TERRAIN DES TRITOMAS ALORS TERRAIN DE SPORT EN TERRAIN À BÂTIR, LORS DE LA MODIFICATION DU PRAS (PLAN RÉGIONAL D'AFFECTATION DU SOL).

Le Bourgmestre, les Échevins du Logement et de l'Urbanisme mais également les Ministres R. Vervoort et C. Frémault, et la SLRB n'ont pas respecté la Convention d'Aarhus dans l'élaboration des divers plans "Logement" qu'il soit régional ou communal.

1. Le public n'a pas été informé correctement : certains documents ont été dissimulés.
2. Le public (citoyens ou associations) n'a pas pu participer au processus décisionnel. La participation citoyenne étant réduite à de simples aménagements "cosmétiques" des projets.

Pourtant, O.Deleuze, Bourgmestre, dans sa réponse à notre enquête sur l'application de la Convention d'Aarhus nous écrit :

**... LA CONVENTION D'AARHUS ... S'IMPOSE DONC À TOUTES LES AUTORITÉS PUBLIQUES ET DOIT ÊTRE RESPECTÉE PAR CELLES-CI. LES MANDATAIRES PUBLICS DOIVENT ÊTRE GARANTS DE SON RESPECT.**